

*Revenus pétroliers*

Il faudrait cesser immédiatement de prélever cette taxe non autorisée, afin que les automobilistes et les camionneurs puissent conserver ces 4c. le gallon, comme cela n'est que juste. Ces 65 millions de plus en circulation chaque mois vont augmenter considérablement les ventes au détail, et créer les conditions favorables à l'embauche de milliers de travailleurs. Avec le fort taux de chômage qu'il y a au Canada aujourd'hui, la réduction du prix de l'essence va jouer un rôle non négligeable dans la relance.

**M. Gimaiel:** Monsieur le Président, que dit le député de certaines mesures provinciales concernant la taxe de vente sur les carburants, spécialement au Québec et en Ontario? Au Québec, la taxe de vente à la pompe est de 30 p. 100, et je pense qu'elle est de 20 p. 100 en Ontario. Je serais curieux de savoir ce que pense le député de ces taxes provinciales.

Quel effet ont ces impôts indirects sur nos personnes âgées qui, comme le député le disait, sont le plus touchées par ces taxes et par la cherté de certaines formes d'énergie, alors que toutes ces taxes n'ont pas spécialement pour but d'aider le pays à atteindre l'autosuffisance pétrolière et gazière, mais plutôt d'apporter plus d'argent au caisses provinciales.

**M. Hees:** Monsieur le Président, le député sait qu'il faut élever les impôts pour payer toutes sortes de choses dont les Canadiens ont besoin dans les diverses provinces canadiennes. Les gouvernements provinciaux se sont servis de la taxe sur l'essence et le pétrole pour recueillir de l'argent dont nous sommes tous très contents de pouvoir profiter. En 1980, la Chambre adoptait cette taxe de quatre cents le gallon. L'opposition était d'accord. Du moment que cet argent était utilisé aux fins indiquées, pour acheter Petrofina, personne n'y voyait d'inconvénient.

Le député doit bien se rendre compte que depuis neuf mois cette taxe a perdu sa raison d'être. Les automobilistes et les camionneurs canadiens ont dû déboursier 600 millions de dollars qui auraient dû rester dans leurs poches étant donné que cette taxe n'était plus justifiée et qu'elle ne remplissait plus son but premier. Voilà à quoi se résument nos objections. Nous ne voyons pas d'inconvénients à ce que le gouvernement provincial ou fédéral perçoive des taxes à des fins utiles. Mais quand une taxe adoptée par le Parlement a perdu sa raison d'être, il n'y a aucune raison de la maintenir et il faut donc l'abolir.

Je veux dire par là que les 600 millions de dollars perçus par le gouvernement auraient pu servir à accorder aux pensionnés l'augmentation dont ils ont désespérément besoin. Le gouvernement aurait alors maintenu cette taxe pour le bon motif. Voilà pourquoi j'ai demandé que ces 600 millions servent à cette fin.

**M. Gimaiel:** Si j'ai bien compris le député, il veut dire que cette taxe doit disparaître parce qu'elle a perdu son utilité première étant donné que le gouvernement a acheté Petrofina. Je crois néanmoins que les taxes provinciales...

**M. Malone:** Cela les regarde.

**M. Gimaiel:** Je ne parle pas des redevances, je dis simplement que la taxe de vente que certaines provinces comme l'Ontario imposent sur l'essence n'ont nullement un but humanitaire. Elles contribuent à l'inflation et augmentent le coût de tout ce qui doit être transporté d'un bout à l'autre du pays. Elles augmentent les coûts de production. C'est une taxe qui a des conséquences néfastes pour toutes les personnes âgées et qui les empêche de satisfaire à leurs besoins, notamment sur le

plan du transport. Si le député pense qu'il faudrait abolir cette taxe fédérale spéciale, il faudrait que les taxes provinciales disparaissent également.

Je serais ravi que le député fasse savoir au premier ministre de l'Ontario, par exemple, que le parti progressiste conservateur est contre les redevances énergétiques à moins qu'elles aient pour but d'aider le gouvernement à répondre aux besoins des Canadiens dans ce domaine. Si seulement ces mesures inhumaines pouvaient disparaître, surtout la taxe de vente provinciale, qui est tellement inflationniste et inhumaine.

**M. Hees:** Monsieur le Président, le député est assommant à force de ne pas vouloir comprendre. Les gouvernements fédéral et provinciaux perçoivent divers impôts dans des buts précis. Les projets de loi de nature fiscale sont soumis aux assemblées législatives où ils sont débattus. S'ils sont adoptés à la majorité ils ont force de loi et débouchent sur la perception d'impôts.

Je n'ai rien contre ce processus législatif. Il appartient aux assemblées législatives des provinces et au Parlement canadien, au niveau fédéral, de décider si certains impôts sont justifiés et doivent être perçus. C'est la Chambre, en l'occurrence, qui a adopté cette mesure d'imposition. Loin de moi l'idée de prétendre que l'opposition était en faveur. Si je m'en souviens bien, il y a quatre ans, nous nous y sommes opposés. J'ai déclaré que le Parlement avait décidé à la majorité d'adopter cette mesure fiscale et qu'il l'avait ainsi légalisée. Quand la majorité parlementaire vote en faveur d'une mesure, celle-ci devient texte de loi.

Cette taxe avait un seul objet précis, celui de nous permettre de faire l'acquisition de Petrofina. Une fois que cette société devenait propriété de l'État, il devenait inutile de continuer à percevoir cette taxe et il aurait alors fallu la supprimer. Rien de plus simple.

**M. Gimaiel:** Ainsi, si j'ai bien compris, le député et son parti sont d'accord pour que les gouvernements provinciaux puissent imposer une taxe de vente sur l'essence. Là est ma question. Le parti du député est-il d'accord pour que l'on prélève une taxe de vente provinciale sur l'essence?

**M. Hees:** Monsieur le Président, j'essaie de faire comprendre à ce député à l'esprit fort obtus que si une assemblée législative décide à la majorité que telle ou telle taxe sera perçue de telle ou telle façon, et dépensée de telle ou telle autre façon, c'est précisément ce qu'elle fait, car rien ne peut l'en empêcher.

**M. Gimaiel:** Êtes-vous d'accord?

**M. Hees:** J'espère m'être fait comprendre en des termes clairs et simples. J'ai essayé de m'exprimer de la façon la plus claire et la plus simple possible. J'espère que le député comprend comment les choses se passent.

**M. Fisher:** Vous cherchez à vous défilier.

**M. Skelly:** Monsieur le Président, à la lumière de ce que le dernier intervenant vient de nous dire, pourrait-il nous expliquer un peu à quel niveau devrait se situer le prix du combustible, si nous voulons être en mesure de soutenir la concurrence? Il est très difficile de soutirer aux députés de ce parti des observations un tant soit peu utiles. Étant donné la longue expérience du député, et j'irais jusqu'à dire sa contribution exceptionnelle, pourrait-il essayer de faire quelques observations sur la position de son parti à propos du rôle que la concurrence doit jouer pour la fixation des prix dans le secteur